



AG2R LA MONDIALE

14 rue Auber
75009 Paris

Paris, le 8 juin 2016

NOTE D'INFORMATION MODIFICATION FIA ALM SELECTION EURO

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la Direction Générale de la société de gestion Agicam a décidé de modifier la stratégie d'investissement et le profil rendement/risque de votre fonds. Cette opération a été décidée dans le cadre de la réorganisation de la gamme des fonds de la société de gestion.

L'opération qui a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers le **30 mai 2016**, entrera en vigueur le **14 juin 2016**.

Nous vous informons que si les termes de l'opération de transformation ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais à tout moment, aucune commission de rachat n'étant prévue dans le prospectus de votre fonds.

Nous vous informons par ailleurs des changements intervenus sur le fonds non soumis à agrément :

- Suppression de la possibilité d'investir dans des FIA de droit étranger
- Modification de la dénomination sociale du délégataire comptable
- Prise en compte de la réglementation américaine FATCA et Dodd Franck Act
- Prise en compte de la réglementation Solvabilité II

Ces modifications, qui ne sont pas soumises à agrément AMF, entreront en vigueur le **14 juin 2016**.

1. Les modifications entraînées par l'opération

- Le profil de risque

Modification du profil rendement / risque : OUI
Augmentation du profil rendement / risque : NON

- Augmentation des frais : NON

A/ Modification du profil rendement/risque

Votre fonds ne pourra investir dans des **produits dérivés exclusivement émis sur des marchés réglementés**, alors que précédemment, votre fonds pouvait investir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré

Votre fonds pourra investir dans des **opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres dans la limite de 20% de l'actif net**, alors que précédemment votre fonds pouvait investir jusqu'à 100% de son actif net dans ce type de produits.

Votre fonds **ne pourra plus investir dans des fonds d'investissement relevant de la Directive 2011-61-UE de droit étranger**. Ainsi, votre fonds pourra désormais investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger, et de parts ou actions de fonds d'investissement relevant de la Directive 2011-61-UE de droit français

B/ Autres modifications

Nous vous informons que le délégataire comptable de votre fonds a été modifié suite à la fusion absorption de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES et de BNP PARIBAS FUND SERVICES. Le délégataire comptable sera dorénavant BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

2. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), qui est tenu à votre disposition au siège social de la société de gestion AGICAM. Vous pourrez également obtenir le prospectus de votre OPCVM dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande auprès de : AGICAM - 14, rue Auber - 75009 Paris.

- la modification vous convient = aucune action de votre part
- la modification ne vous convient pas = vous avez la possibilité de sortir sans frais
- vous n'avez pas d'avis sur l'opération = vous êtes invité à prendre contact avec votre conseiller ou son distributeur

Nous vous remercions par avance de votre confiance renouvelée, et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directoire